

Budget 2023

- 1) Préambule
- 2) Evolution des charges et des revenus,
tableau de fonctionnement
- 3) Tableau des investissements
- 4) Marge d'autofinancement
- 5) Conclusion

12 décembre 2022

Commune de St-Gingolph



CONVOCATION

L'Assemblée primaire est convoquée le

**Lundi 12 décembre 2022 à 20h00,
à la salle polyvalente.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot du Président
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation et approbation du budget 2023
4. Divers

Le PV de la dernière assemblée et le budget sont déposés jusqu'à la date de l'Assemblée au bureau communal, où chaque citoyen peut venir les consulter et demander des explications, aux heures régulières d'ouverture.



Budget 2023

1) Préambule

Avec des recettes de fonctionnement à Fr. 4'352'643.00 et des charges à Fr. 4'608'686.00, le budget 2023 prévoit une perte de Fr. 256'043.00, contre une perte de Fr. 252'323.00 en 2022 et Fr. 374'127.00 dans les comptes 2021.

L'élaboration du budget s'est effectuée dans un contexte difficile, notamment à cause de la crise énergétique européenne, qui a un impact sur nos prévisions de charges liées à ce poste dans tous nos dicastères. Fort heureusement, nous n'avons pas de contrat en marché libre, ce qui limite l'augmentation de ce poste pour l'année 2023. Cela représente toutefois environ Fr. 65'000.00 de charges supplémentaires nettes. Des mesures afin de limiter cette hausse seront prises.

Le Conseil veille toujours à diminuer les charges, mais nous subissons encore un revers en termes de péréquation intercommunale, dû aux années "loteries". Le montant à percevoir est estimé à Fr. 1'849.00 pour 2023, contre Fr. -3.00 en 2022, Fr. 29'071.75 en 2021 et Fr. 105'284.00 en 2020. Ce poste devrait augmenter dans les années à venir.

Concernant les impôts, l'art. 178, al. 5 de la loi fiscale du Canton du Valais mentionne que chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôts sont automatiquement majorés de 3%. Cet article vise à compenser les effets de la progression à froid. L'indexation des bordereaux d'impôts pour les contribuables de notre Commune passera de 130 % à 133 %. Bien que cela ne soit pas intuitif, ce mécanisme aura pour conséquence de diminuer l'impôt payé par les contribuables, à revenu imposable égal par rapport à l'année précédente. Malgré cet ajustement, les recettes fiscales ne devraient pas connaître de diminution importante étant donné que l'ajustement du taux d'indexation devrait, selon toute vraisemblance, annuler l'effet du renchérissement.

Suite à l'entrée en vigueur du plan comptable MCH2, lors du budget 2022, les comptes à autofinancer (eaux propres, eaux sales et ordures), ne peuvent plus avoir d'impact sur le compte de fonctionnement. Les déficits doivent en effet être activés dans notre bilan et amortis sur 8 ans maximum. Cela explique en grande partie la diminution de perte constatée entre 2021 et 2022. Entre 2022 et 2023, nous pouvons constater que les efforts consentis par le Conseil municipal devraient porter leurs premiers effets, puisque le niveau de la perte devrait rester stable, malgré la situation tendue anticipée au niveau de l'énergie. Il va de soi que le Conseil restera attentif à toute possibilité d'économie, puisque toute amélioration du fonctionnement de notre commune permettrait d'améliorer notre capacité d'investissement dans le futur, pour réaliser les projets qui s'avéreront nécessaires. Le Conseil a décidé de limiter quelque peu les dépenses d'investissements pour 2023, afin de mettre l'accent sur la recherche de possibilités de diminutions de coûts de fonctionnement.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce budget 2023 lors de sa séance du 14 novembre 2022.

2) Évolution des charges et des revenus, tableau de fonctionnement

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	722'777.63	25'371.14	685'424.00	147'626.00	634'790.00	144'626.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	392'711.70	50'195.55	377'684.00	37'060.00	404'754.00	48'060.00
2 Formation	824'542.70	19'825.95	926'345.00	28'100.00	863'780.00	19'400.00
3 Culture, sports et loisirs, église	227'603.19	1'738.10	246'390.00	3'400.00	233'190.00	3'400.00
4 Santé	128'282.65	-	261'200.00	-	271'200.00	-
5 Prévoyance sociale	493'529.95	42'929.10	385'810.00	43'800.00	452'270.00	41'700.00
6 Trafic et télécommunications	572'509.73	36'751.22	455'252.00	42'300.00	541'190.00	40'500.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'003'395.23	822'960.55	945'474.00	817'841.00	1'018'342.00	843'222.00
8 Economie publique	32'309.15	11'939.85	53'690.00	13'430.00	53'690.00	13'430.00
9 Finances et impôts	326'311.27	3'338'134.63	168'480.00	3'119'869.00	135'480.00	3'198'305.00
Total des charges et des revenus	4'723'973.20	4'349'846.09	4'505'749.00	4'253'426.00	4'608'686.00	4'352'643.00
Excédent de charges		374'127.11		252'323.00		256'043.00
Excédent de revenus	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'126'829.77		1'259'345.00		1'112'555.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'161'568.48		1'046'010.00		1'234'815.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	559'287.02		363'107.00		378'646.00	
34 Charges financières	73'814.36		70'010.00		70'010.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	595'009.71		4'817.00		-	
36 Charges de transferts	973'332.50		1'720'880.00		1'766'690.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	234'131.36		41'580.00		45'970.00	
40 Revenus fiscaux		2'999'097.50		2'888'000.00		2'964'590.00
41 Patentes et concessions		46'748.35		50'000.00		50'000.00
42 Taxes		254'318.43		580'000.00		581'400.00
43 Revenus divers		597'768.80		-		-
44 Revenus financiers		30'381.77		289'282.00		289'282.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		126'354.05		176'431.00		235'472.00
46 Revenus de transferts		-		225'283.00		185'929.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		61'045.83		-		-
49 Imputations internes		234'131.36		44'430.00		45'970.00
Total des charges et des revenus	4'723'973.20	4'349'846.09	4'505'749.00	4'253'426.00	4'608'686.00	4'352'643.00
Excédent de charges		374'127.11		252'323.00		256'043.00
Excédent de revenus	-		-		-	

Par rapport au budget 2022, les charges ont augmenté de Fr. 102'937.00. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de 53% des prix de l'énergie, par la comptabilisation directement au compte de fonctionnement des investissements de moins de Fr. 25'000.00, ce qui représente Fr. 82'000.00 pour 2023, et de la hausse du budget de l'ACHL en raison de l'engagement de ressources supplémentaires au niveau du CSIHL (Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac).

Bien que les charges diminuent de Fr. 117'287.20 par rapport aux comptes 2021 présentés, nous estimons que la comparaison avec ceux-ci n'est pas totalement pertinente en raison des modifications de règles d'évaluation survenues entretemps avec MCH2.

Compte tenu des explications données précédemment, notamment au niveau de l'augmentation du prix de l'énergie, les charges peuvent être considérées comme maîtrisées, mais demeurent sous surveillance. Le Conseil poursuivra, durant tout l'exercice à venir, ses réflexions pour limiter encore le coût de fonctionnement de notre commune. Ce n'est que comme cela que nous pourrions envisager avec sérénité le fonctionnement à long terme et les investissements à prévoir au cours des prochaines années.

Au niveau des revenus, le mécanisme mis en place par le Canton du Valais pour compenser les effets de la progression à froid implique une augmentation automatique de 3% de l'indexation des revenus imposables. Cela aura pour conséquence de limiter la hausse des impôts payés par le contribuable en raison de l'adaptation de son salaire à l'inflation actuelle.

Le Conseil municipal a toujours la volonté de maîtriser la charge fiscale pour les habitants de la commune. Toutefois, force est de constater que cela ne sera pas possible dans les conditions incertaines actuelles, ni avant que des solutions aient pu être mises en place pour la gestion des comptes autofinancés.

En résumé, les conditions d'imposition seront les suivantes pour 2023 :

Indexation des revenus imposables :	133.00%
Coefficient :	1.35
Impôt personnel :	CHF 12.00
Impôt sur les chiens :	CHF 150.00

Le montant de péréquation financière perçu par le canton restera par contre anecdotique.

Ainsi, grâce à la correction mentionnée précédemment, l'inflation que nous connaissons actuellement et qui devrait avoir pour conséquence une certaine hausse des salaires ne devrait pas conduire à une hausse généralisée des impôts perçus. L'augmentation de Fr. 99'217.00 prévue au budget 2023 provient bien plus d'un certain retour à la normale après une année 2022 pour laquelle un certain effet résiduel du COVID avait été anticipé.

Compte tenu de toutes ces remarques, notre budget prévoit un exercice déficitaire de Fr. 256'043.00.

Alors que l'ensemble des communes voisines prévoient une grande différence entre les budgets de fonctionnement 2022 et 2023, le Conseil municipal de St-Gingolph estime que les efforts continus dans le but de limiter les dépenses devraient permettre de stabiliser la situation, malgré l'explosion des coûts de l'énergie. Il en ressort un budget 2023 dont les résultats s'approchent de ceux de 2022.

3) Tableau des investissements

Les projets d'investissements pour 2023 sont les suivants :

Investissements actionnés dès 25'000.00

Descriptif	Coûts	Subventions
Chemins pédestres, passerelle	40'000.00	20'000.00
Réseau d'eau potable (conduites)	100'000.00	
Réservoir sous le Scex	100'000.00	
Réseau des eaux usées (conduites et collecteur)	75'000.00	
Berges du Lac Léman	25'000.00	12'500.00
RCCZ et PAZ	90'000.00	
Mise aux normes déchetterie selon directives du canton	60'000.00	
Taxes de raccordement à l'eau potable et eau usée		30'000.00
Total	490'000.00	-62'500.00

Pour rappel, avec le MCH2, les investissements de moins de Fr. 25'000.00 ne seront plus activés au bilan, mais comptabilisés directement dans le compte de fonctionnement. Pour 2023, le montant total de ces dépenses est de Fr. 82'000.00 et correspond à la création d'un parking à vélo à la gare, à divers entretiens des bâtiments communaux et à diverses dépenses pour nos services extérieurs.

Un projet de création de passerelle pour traverser le Châble Droit, afin de rétablir le passage piéton du sentier reliant la Frête au contour 17, est planifié. Ce projet pourra être partiellement subventionné pour un montant estimé à la moitié de l'investissement.

Les efforts commencés ces dernières années pour améliorer la situation au niveau des eaux potables, claires et usées, afin de remettre à jour nos réseaux vieillissants et nos règlements désuets doivent être poursuivis. Les dépenses y-relatives constituent la majorité des investissements 2023.

Un montant de Fr. 25'000.00, subventionné à 50%, devra être prévu pour traiter les plantes envahissantes, dont la renouée du Japon, le long de notre littoral.

Les travaux liés à notre règlement des constructions et à notre plan d'aménagement de zones doivent également être poursuivis afin de lever au plus vite la zone réservée en force sur l'entier des surfaces à bâtir de notre commune et de simplifier leurs applications.

De plus, les services du canton nous imposent certains travaux de mise aux normes de notre déchetterie communale. Il s'agit notamment de protéger de la pluie les bennes situées au niveau de notre STEP et de protéger le sol d'éventuelles infiltrations. Les coûts ont été devisés à Fr. 60'000.00, intégralement à la charge de notre collectivité.

Finalement, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'eau usée représentent des montants qui sont facturés aux nouvelles constructions et agrandissements et diminuent directement les investissements sur nos réseaux.

La répartition des investissements selon les tâches de la commune est résumée dans le tableau suivant :

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Ordre et sécurité publics, défense	19'262.30	-	-	-	-	-
Formation	366'316.90	-	30'000.00	-	-	-
Culture, sports et loisirs, église	12'925.00	-	-	-	40'000.00	20'000.00
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	4'372.30	-	-	-	-	-
Trafic et télécommunications	278'272.68	-	-	-	-	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	773'156.92	94'055.55	1'127'384.00	600'628.00	450'000.00	42'500.00
Economie publique	-	-	200'000.00	-	-	-
Finances et impôts	600.00	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'454'906.10	94'055.55	1'357'384.00	600'628.00	490'000.00	62'500.00
Excédent de dépenses		1'360'850.55		756'756.00		427'500.00
Excédent de recettes						

Le Conseil a ainsi décidé de limiter le budget des dépenses d'investissements 2023 à un montant net de Fr. 427'500.00, ce qui constitue une diminution conséquente par rapport aux deux exercices précédents.

L'endettement actuel de la commune de St-Gingolph est le suivant :

Emprunt	Montant	Taux	Échéance
Fondation institution supplétive LPP	Fr. 2'400'000.-	0.000%	2024
BCGe-5031.35.65, emprunt à taux fixe	Fr. 2'000'000.-	1.950%	2027
TOTAL	Fr. 4'400'000.-		

Compte tenu de la situation actuelle des liquidités communales, le Conseil municipal n'exclut pas de devoir procéder à un nouvel emprunt afin de financer les investissements.

L'art. 17 al. 1 ch. e) et l'art. 33 al. 2 de la loi sur les communes du Canton du Valais précisent les compétences des organes d'une commune. L'assemblée primaire est compétente pour délibérer et décider notamment :

- Des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 10% des recettes brutes du dernier exercice ;
- Des emprunts en compte courant pour le financement des dépenses de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25% des recettes brutes du dernier exercice.

Le Conseil municipal exerce toutes les attributions que ni la loi ni les règlements n'accordent aux autres autorités municipales.

Ainsi, en cas de besoin, un point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée primaire. En effet, le recours à une telle mesure ne semble pas nécessaire dans la première moitié de l'année 2023.

4) Marge d'autofinancement

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	3'569'676.47	4'137'825.00	4'230'040.00
Revenus financiers	+ CHF	4'179'928.49	4'076'995.00	4'117'171.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	60'830.00	112'869.00
Marge d'autofinancement	= CHF	610'252.02	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	60'830.00	112'869.00
Marge d'autofinancement	+ CHF	610'252.02	-	-
Amortissements planifiés	- CHF	559'287.02	363'107.00	378'646.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	595'009.71	4'817.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	126'354.05	176'431.00	235'472.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	43'563.55	-	-
Excédent de charges	= CHF	374'127.11	252'323.00	256'043.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

La municipalité anticipe à nouveau une marge d'autofinancement négative. Elle devrait être en 2023 de Fr. -112'869.00. Cela signifie que le montant disponible pour financer les investissements futurs devrait diminuer de ce montant.

De nombreux paramètres expliquent cette prévision, notamment la diminution de la péréquation intercommunale, la comptabilisation dans le compte de fonctionnement des investissements inférieurs à Fr. 25'000.00 ou encore l'explosion du coût de l'énergie.

Considérant des investissements nets de Fr. 427'500.00, le budget 2023 provoque une insuffisance de financement de Fr. 540'369.00, dont le financement devra être évalué courant 2023, comme mentionné précédemment.

5) Conclusions

Les premiers effets des mesures prises par le Conseil communal au cours des deux premières années de la législature devraient se faire ressentir dès l'exercice 2023. Malgré tout, le budget 2023 de toutes les communes est impacté négativement par la situation actuelle sur le marché de l'électricité et par la tendance inflationniste.

De plus, la marge de manœuvre communale est tenue, car les reports de charges cantonales sur les communes sont une source de difficultés permanentes en matière de prévisions budgétaires. Cette année, le budget de l'ACHL impacte également significativement celui des communes concernées, en raison de la réévaluation des soldes des miliciens qui n'avaient pas été réévaluées depuis plus de 10 ans et de l'engagement de ressources supplémentaires, principalement au niveau du CSIHL.

Pour St-Gingolph, la situation des dernières années a également été négativement impactée par la diminution conséquente des montants de péréquation financière perçus, qui devrait se régulariser progressivement au cours des prochains exercices.

De nombreuses possibilités de collaborations intercommunales sont à l'étude au niveau des quatre communes du Haut-Lac. L'objectif est d'améliorer et de développer les services fournis à la population, tout en recherchant des économies d'échelles qui permettraient globalement une meilleure gestion des ressources.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil a décidé de réduire quelque peu la voilure par rapport aux derniers exercices. En effet, si certaines démarches doivent impérativement être réalisées dans les meilleurs délais, tels que la révision des RCCZ et PAZ ou la remise à niveau de nos réseaux des eaux, la situation économique nous incite à la prudence.

Le financement du fonctionnement et des investissements prévus ne peut déjà plus être assuré par les liquidités existantes. En effet, la visibilité sur celles-ci est rendue quelque peu difficile par le fait que la commune doit financer le 100% des coûts en lien avec les travaux réalisés sur l'embouchure de la Morge, mais que 75% de ceux-ci sont remboursés a posteriori par le canton. Finalement, les procédures de recouvrement ont été lancées pour la récupération de montants dus par certains contribuables depuis 2012. Des montants significatifs devraient ainsi pouvoir être encaissés.

Le Conseil espère donc pouvoir éviter d'avoir recours à de l'endettement supplémentaire en 2023, mais ne peut l'exclure pour le moment.

Le caissier communal se tient à disposition de la population pour répondre à toutes ses questions, pendant les heures d'ouverture du guichet, ou sur rendez-vous.

Le Conseil municipal vous recommande à l'unanimité d'approuver le budget 2023 tel que présenté.